



PROCES VERBAL
du
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTELHAUSBERGEN
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, FORESTIER ADRIEN, LESPERON DOMINIQUE, HUCK BRIGITTE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, FUNFROCK PHILIPPE, HEITZ PATRICIA, WURTH YVES, OSWALD NICOLE.

Ont donné pouvoir : GALL ALEXIA à HUCKERT KATIA, CAGNINA MARC à SPANGENBERGER GREGORY,

Est absent non excusé : ERATH DIDIER

Secrétaire de séance : SCHLICHTER PASCAL

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 18

Date de la convocation : 10 décembre 2025

19h06, Monsieur le Maire ouvre le Conseil Municipal et nomme Pascal SCHLICHTER comme secrétaire de séance.

Après vote du Conseil Municipal, le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

TRAVAUX – AMENAGEMENT VOIRIE

1. Approbation du programme voirie 2026 - EMS

PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE

2. Approbation de la Convention Territoriale Globale 2025 – 2029

FINANCES

3. Aménagement du parc urbain – jardin des sources – délibération modificative – plan de financement – intégration d'une demande de subvention à la région Grand Est



TRAVAUX – AMENAGEMENT VOIRIE

DM 36/2025 – PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE EMS 2026

Les compétences communales de voirie ainsi que d'assainissement ont été transférées à l'Eurométropole de Strasbourg.

Conformément à l'article L.5211.57 du CGCT et conformément à la loi n° 99.586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, le programme de travaux publics de voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) est soumis à l'avis du conseil municipal et voté par le conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le programme de travaux 2026 pour la commune de MITTELHAUSBERGEN est joint en annexe I.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité soit 18 voix pour sur le programme de travaux de l'espace public 2026 proposé par l'Eurométropole de Strasbourg.



PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE

DM 37/2025 – APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) – TERRITOIRE MITTELHAUSBERGEN / OBERHAUSBERGEN 2025 - 2029

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) relative à la mise en œuvre des Conventions Territoriales Globales ;

Vu le projet de Convention Territoriale Global (CTG) élaboré conjointement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Bas-Rhin, la commune de Mittelhausbergen et la commune d'Oberhausbergen ;

Exposé des motifs

Dans un contexte d'évolution des besoins des familles, d'adaptation des services publics locaux et de nécessaire coordination des acteurs, la Convention Territoriale Globale (CTG) constitue un cadre stratégique et opérationnel visant à consolider, harmoniser et développer les politiques familiales et sociales d'un territoire.

La CAF du Bas-Rhin a proposé aux communes de Mittelhausbergen et d'Oberhausbergen d'engager une démarche conjointe de CTG afin de :

- Structurer une vision partagée du développement social local à l'échelle des deux communes, dont les populations sont étroitement liées par leurs usages, leurs équipements et leur bassin de vie ;
- Faciliter la cohérence des actions menées dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits ;
- Identifier les besoins prioritaires des familles et des habitants au travers d'un diagnostic approfondi réalisé en partenariat entre les communes et la CAF ;
- Construire un programme d'actions pluriannuel permettant de renforcer l'attractivité du territoire, la qualité des services publics locaux et la solidarité envers les familles ;
- Permettre aux communes de bénéficier, selon les projets engagés, des prestations de service et soutiens financiers mobilisables via la CAF.

Rappel du contexte local

Les communes de Mittelhausbergen et d'Oberhausbergen ont historiquement développé des équipements et des services complémentaires au service de leurs populations respectives. L'évolution démographique, l'arrivée de nouvelles familles, les attentes croissantes en matière d'accueil des jeunes enfants, d'activités périscolaires et extrascolaires, ou encore l'importance du soutien à la parentalité, nécessitent une approche concertée et structurée.



Le diagnostic territorial mené avec l'appui de la CAF du Bas-Rhin a permis de :

- Identifier les forces du territoire : bonnes dynamiques associatives, existence de services périscolaires et d'équipements adaptés, forte attractivité résidentielle ;
- Mettre en lumière des enjeux partagés : amélioration de l'offre d'accueil petite enfance, accompagnement renforcé des parents, cohérence des services jeunesse, lutte contre les inégalités d'accès aux droits, dynamisation de la vie sociale de proximité ;
- Recenser les attentes des habitants, des partenaires institutionnels et des acteurs associatifs.

Ce travail constitue le socle du schéma d'orientation stratégique contenu dans la CTG.

Contenu et portée de la CTG

Le projet de CTG fixe :

- Des orientations stratégiques communes visant à améliorer la qualité de vie des familles et à renforcer la cohésion sociale ;
- Des engagements réciproques entre les communes et la CAF du Bas-Rhin en vue d'un pilotage partagé et régulier ;
- Un programme d'actions prospectif, évolutif et adaptable aux projets et réalités locales ;
- Un dispositif de suivi, d'évaluation et d'ajustement permettant une mise en œuvre progressive et maîtrisée.

La CTG constitue ainsi une feuille de route commune pour la période 2025 à 2029, au service de l'intérêt général des habitants des deux communes.

Intérêt pour la commune de Mittelhausbergen

L'adhésion à cette CTG permet à la commune de :

- Disposer d'un cadre clair pour l'organisation future de ses politiques en direction des familles ;
- Bénéficier d'un accompagnement technique et méthodologique de la CAF ;
- Valoriser et renforcer les coopérations intercommunales existantes avec Oberhausbergen ;
- Faciliter la mobilisation de financements pour les équipements et services couverts par les prestations de service de la CAF ;
- Contribuer à une "meilleure coordination des acteurs locaux" (associations, écoles, structures publiques et privées).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité soit 18 voix pour ce document qui engage la commune dans une démarche structurante et durable, autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les avenants afférents à sa mise en œuvre, préciser que les actions découlant de la CTG feront l'objet d'inscriptions budgétaires spécifiques lors des exercices concernés, dire que la présente convention sera transmise à la Préfecture du Bas Rhin.

FINANCES

DM 38/2025 – AMÉNAGEMENT DU PARC URBAIN JARDIN DES SOURCES – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE – PLAN DE FINANCEMENT – INTÉGRATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION GRAND EST

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement du parc urbain « Jardin des Sources » et le plan de financement adopté lors de la séance du 7 juillet 2025.

Il précise qu'il est proposé d'adopter une délibération modificative afin d'intégrer au plan de financement une demande de subvention de 30.000 € auprès de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population.

PLAN DE FINANCEMENT MODIFIÉ

Dépenses (€)	H.T.	H.T.	Recettes (€)
Travaux	200 000 €	65 000€	État – Fonds Vert
Maîtrise d'œuvre	12 000 €	10 000€	Département (CEA – FST)
Travaux en régie	4 667 €	7 000€	EMS – Vitaboucle
		30 000€	Région Grand Est – Amélioration cadre de vie
		104 667€	Autofinancement
Total dépenses	216 667 €	216 667€	Total recettes

L'ajout de cette subvention permet de réduire le montant d'autofinancement initial, recalculé à 104.667 € soit 48,3% des dépenses globales.

DÉCISIONS MODIFICATIVES PROPOSÉES

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité soit 18 voix pour la modification du plan de financement intégrant une demande de subvention de **30.000 €** auprès de la Région Grand Est, autoriser Monsieur le Maire à solliciter ladite subvention au titre du dispositif régional de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population, confirmer l'ensemble des autres dispositions de la délibération initiale, notamment l'approbation du projet et les demandes de subventions déjà votées et dire que le plan de financement modifié se substitue intégralement au précédent.

Le conseil municipal ayant abordé l'ensemble des points à l'ordre du jour, aucune question diverse n'étant posée, monsieur le Maire clôture cette séance à 19h52.